

**Santé au travail : cap sur la négociation... en 2020 ?**

Publiée le 03/10/2019

Lors de la dernière réunion du groupe permanent d'orientation (GPO) du Conseil d'orientation des conditions de travail (Coct), le 27 septembre 2019, les partenaires sociaux ont décidé de mettre en « pause » le GPO concernant la future réforme de la santé au travail, afin de trancher entre eux un certain nombre de sujets en vue d'une potentielle négociation. La lettre *Protection sociale Informations* (n° 1185 du 2 octobre 2019) fait le point.

Les partenaires sociaux, qui se sont retrouvés au groupe permanent d'orientation (GPO) du Comité d'orientation des conditions de travail (Coct), le 27 septembre, font tout pour garder la main sur la future réforme de la santé au travail.

**Les partenaires sociaux souhaitent garder la main**

Les partenaires sociaux, qui voulaient avoir voix au chapitre, avaient achoppé avant l'été sur la copie à rendre aux pouvoirs publics - les organisations patronales ayant tracé des lignes rouges infranchissables (v. *l'actualité* n° 17858 du 17 juillet 2019). Heureusement, le gouvernement, qui semblait très déterminé en lançant la mission Lecocq en 2018, ne paraît plus aussi pressé : d'autres priorités sociales se sont imposées en 2019, et le calendrier parlementaire n'est pas extensible. De quoi donner un peu de répit aux partenaires sociaux, du moins sur ce volet. Deux rapports sont encore attendus : celui de la mission Lecocq-Coton pour la fonction publique, obligée de revoir sa copie, et dont la date de rendu semble glisser chaque semaine davantage ; et celui des experts Christian Expert, Hervé Lanouzière et Stéphane Seiller.

**Le sujet pourrait figurer à l'agenda social en 2020**

Le 27 septembre, organisations patronales et syndicales ont officiellement décidé de se donner une nouvelle chance... mais pas au sein du Coct. Certains, comme le Medef, questionnaient la pertinence de l'instance tripartite pour avancer. Accoucher d'un texte structurant au GPO ne risquait-il pas d'une certaine façon de préempter la future négociation ?

Dans le courant de l'année 2020, les tractations devraient reprendre au niveau des confédérations pour tenter de dépasser les points durs identifiés, au premier rang desquels celui du contrôle du financement des services de santé au travail interentreprises (SSTI). À quel horizon ? La question trouvera peut-être sa place au menu de l'agenda social en 2020, ou fera l'objet de discussions en marge des grands chantiers. Les partenaires sociaux repasseront-ils par la case Coct ? Personne n'ose s'avancer.

**Un rapport de l'Igas sur les SSTI est attendu**

Les partenaires sociaux ont également appris l'auto-saisine de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur le sujet du fonctionnement des SSTI, qui devrait rendre son rapport en janvier 2020. Ce qui peut laisser présager une réforme des services de santé au travail, ainsi que, suite à un référé de la Cour des comptes, du réseau Anact/Aract (v. *l'actualité* n° 17887 du 2 septembre 2019).